

N° DEL/2023-061

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 3 avril 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 mars 2023

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian.

ABSENTS

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (9) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ROSSIGNOL Philippe,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme DUBOCHAUD Patricia,

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Motion : Défense des Missions Locales

Monsieur le Président donne lecture du projet de motion contre le projet de mise en place de France Travail en l'état, soumis au vote du Conseil Communautaire :

Annoncé par le candidat Emmanuel MACRON, lors de la dernière campagne présidentielle, le projet « France Travail » est devenu depuis l'un des huit chantiers programmés par le Gouvernement pour viser le plein emploi. Membre du Service Public de l'Emploi expert de l'accompagnement des jeunes depuis plus de 40 ans, le réseau des Missions Locales a naturellement participé aux discussions afin de contribuer à ce qu'elles nous permettent de toujours mieux répondre aux besoins des jeunes et plus largement à ceux de l'ensemble des publics en demande d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie. A l'issue de cette phase de concertation menée tambour battant ces derniers mois, et dans l'attente du rapport final, le réseau des Missions Locales, soucieux de l'intérêt général, a souhaité formaliser des propositions pour s'assurer que le savoir-faire et l'expertise des Missions Locales soient de véritables atouts pour la réussite de nos concitoyens et de nos territoires, et donc de « France Travail ».

Considérant la nécessité d'une coopération renouvelée et amplifiée entre l'ensemble des acteurs publics, économiques et associatifs au bénéfice de tous et sachant l'urgence de donner au partenariat renforcé avec Pole Emploi, appelé à devenir l'opérateur « France Travail », un nouveau cap fondé sur la complémentarité et non la concurrence entre acteurs du service public de l'Emploi comme elle s'est installée, à nos corps défendants, ces dernières années.

Considérant qu'il faut sortir de ces injonctions paradoxales, de cette hésitation entre mise en concurrence et partenariat, en créant réellement des conditions favorables à l'épanouissement de nouvelles collaborations ayant pour seule boussole : l'intérêt général !

Considérant qu'il faut garantir une place et un rôle décisifs pour les élus des collectivités territoriales, démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail.

Considérant que le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des 15 000 professionnels du réseau de nos Missions Locales et ne permet pas aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur en les « enfermant dans des cases ».

Considérant qu'il faut conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail » afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

Considérant qu'il faut confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération.

Il est proposé :

- Que les Missions Locales soient les seuls opérateurs de l'accompagnement de tous les jeunes diplômés ou non de 16 à 30 ans,

- Que les Missions Locales assurent seules la mise en œuvre du CEJ (Contrat Engagement Jeune),
- Que les jeunes au sein de leur Mission Locale n'aient qu'un seul conseiller référent.

Considérant qu'il faut préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs, pour ne pas nuire à son agilité qui en fait le 1er, et de très loin, service public territorialisé de l'insertion des jeunes.

Considérant que les Missions Locales doivent continuer à animer des partenariats de proximité avec des employeurs « complices » qui s'engagent, à leurs côtés, pour la réussite des jeunes et que cette approche singulière de la « relation aux employeurs » reste fondée sur la conviction que les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

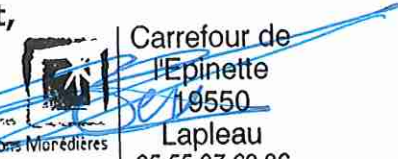
- **Se prononce** pour le retrait du projet tel qu'il est proposé aujourd'hui ;
- **Demande** au gouvernement de retravailler les points définis ci-dessus par un vrai travail de concertation avec les représentants des Missions Locales par le biais de l'UNML ;
- **Soutient** la démarche des élus et représentants de Missions Locales dans leurs actions pour une meilleure prise en compte du travail des Missions Locales de nos territoires.

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 11 avril 2023
Le Président,**


Carrefour de
l'Epinette
10550
Lapleau
05 55 27 69 26
Communauté de communes
Ventadour-Egletons-Morédères

Charles FERRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20230403-DEL-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Publication : 12/05/2023